

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/465210
N/réf. : AVL/ah/BXL-7.71/s520
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation de toilettes publiques à hauteur du boulevard Adolphe Max, 22.
Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez

Suite à votre courrier du 18 mai 2012 sous référence, réceptionné le 21 mai dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 30 mai 2012.

La demande concerne l'installation de toilettes publiques sur le trottoir à hauteur du n° 22 du boulevard Adolphe Max, dans la zone de protection du passage du Nord classé comme monument.

La CRMS constate que le dispositif aurait un impact visuel négatif sur l'espace public et qu'il présente un caractère inadapté au contexte urbain. Etant prévu d'implanter les toilettes dans l'axe de l'immeuble qui marque l'angle aigu formé par le boulevard et la rue de la Fiancée, elles seraient fort visibles depuis la place De Brouckère ainsi que depuis la sortie du passage du Nord. Il y a donc lieu de trouver une implantation plus appropriée au contexte urbain. De manière générale, l'aménagement des boulevards du centre mérite une réflexion globale pour ce qui concerne l'implantation du mobilier urbain.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S.